

PROCÉDURE

ADMISSION EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CADRE DE RÉFÉRENCE

En vertu des articles 2 et 448 de la loi de l'Instruction publique (LIP), la Commission scolaire inscrit les adultes dans un service d'enseignement de la formation générale des adultes dans le respect du Régime pédagogique de la formation générale des adultes (chapitre I-13.3, r.9).

La présente politique s'applique à tous les services d'enseignement de la formation générale des adultes ainsi qu'aux services de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires visés par l'article 250 de la LIP.

OBJECTIFS

Établir une procédure d'admission, de priorisation et d'inscription pour les adultes désirant, dans le respect des conditions d'admission (RP, art. 19, 19.1, 20), s'inscrire aux services et programmes d'études décrétés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et selon des critères explicites et équitables.

Rendre accessibles les informations nécessaires pour faire une demande d'admission dans un service d'enseignement de la formation générale des adultes de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Faire connaître la procédure d'admission et d'inscription, les critères de priorisation, les services et programmes offerts, ainsi que les lieux de formation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs de la formation générale des adultes (LIP, art.2).

La Commission scolaire a le devoir d'admettre aux services éducatifs les personnes relevant de sa compétence (LIP, art. 209).

Les dates d'entrée en formation sont prévues au calendrier scolaire annuellement. La capacité d'accueil des programmes et services d'enseignement déterminent le moment de l'admission.

MODALITÉS

La Commission scolaire rend accessibles aux intervenantes et intervenants de première ligne, aux élèves et aux parents, l'offre de formation, les lieux de formation ainsi que la procédure d'admission.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au moins 16 ans le 30 juin précédant son admission, ou être titulaire d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé, conformément à l'article 14 de la LIP.

Aucune dérogation ne peut être accordée en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes.

SERVICES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS

1. Services d'enseignement correspondant à la formation générale de base
 - 1.1. Alphabétisation
 - 1.2. Présecondaire
 - 1.3. Premier cycle du secondaire
 - 1.4. Second cycle du secondaire
 - 1.5. Préparation à la formation professionnelle
 - 1.6. Préparation aux études postsecondaires
2. Soutien pédagogique
3. Intégration sociale
4. Intégration socioprofessionnelle
5. Francisation

TYPES D'INSCRIPTIONS

Fréquentation

L'adulte est soumis à une présence obligatoire en classe avec une enseignante ou un enseignant selon un horaire prédéterminé.

Formation à distance

L'adulte a plusieurs possibilités d'entrer en relation avec son tuteur selon un horaire ou un mode accepté par l'organisme scolaire. Les examens de sanction doivent être passés dans un centre d'éducation des adultes ou tout autre lieu faisant l'objet d'une entente avec la Commission scolaire.

Examen seulement

Toute personne qui n'est pas assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire peut, comme le prévoit l'article 250 de la Loi, faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires. Selon l'article 28 du régime pédagogique, l'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.

MODALITÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION

Pour faire une demande d'admission à un service offert sur le territoire de la commission scolaire du Chemin-du-Roy, l'adulte doit remplir le formulaire et remettre les documents requis.

L'adulte doit, pour les services de **formation générale** de niveau alphabétisation jusqu'à la 5^e année du secondaire :

se présenter aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), situés à l'édifice De La Salle pour la formation offerte à l'édifice De La Salle

ou

se présenter à l'édifice Panneton pour la formation offerte à l'édifice Panneton

ou

en faire la demande auprès de l'organisme partenaire pour la formation offerte dans l'un des points de service suivants :

- L'Établissement de détention de Trois-Rivières
- La Maison Carignan
- Le Carrefour jeunesse-emploi
- La Clé en éducation populaire
- COMSEP
- L'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières.

Pour les services d'**intégration sociale**, se présenter au représentant de l'organisme partenaire ou de l'enseignant responsable de l'admission dans les lieux suivants :

- Édifice De La Salle
- APEVAH des Chenaux, à l'école secondaire Le Tremplin
- Établissement de détention de Trois-Rivières
- Service d'intégration au travail (SIT) de Trois-Rivières et de Louiseville
- La fenêtre, centre d'immersion aux arts de Trois-Rivières et de Louiseville
- Coup de main Mauricie
- Coopérative Adirondak
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (Projet Le Rebond).

Pour les services de **francisation**, se présenter au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, édifice De La Salle.

Pour les services d'**intégration socioprofessionnelle** pouvant mener au Certificat de formation à un métier semi-spécialisé, se présenter au SARCA, édifice De La Salle ou à l'établissement de détention de Trois-Rivières, le cas échéant.

Pour les adultes provenant de l'étranger, contacter le SARCA.

DOCUMENTS REQUIS

L'original ou une copie certifiée conforme des documents suivants :

- le certificat de naissance, ou de citoyenneté canadienne, ou une carte de résidence permanente;
ou
- dans l'impossibilité de fournir un certificat de naissance : un document dans lequel l'adulte atteste de son identité et de son lieu de naissance, du nom de ses parents et de leur lieu de naissance;
ou
- le cas échéant, les documents de Citoyenneté et Immigration Canada et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, ainsi qu'une preuve de domicile, permettant la gratuité scolaire.

Aussi, pour établir son profil de formation générale de niveau secondaire, l'adulte a la responsabilité de fournir la preuve de ses acquis. Pour ce faire, il doit présenter :

- son dernier relevé des apprentissages ou relevé de notes émis par le ministère de l'Éducation et/ou;
- ses bulletins scolaires des deux dernières années ou ;
- un document officiel d'études secondaires d'autres provinces ou ;
- une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec par le ministère de l'Immigration.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ADMISSION

L'admission se fait tout au long de l'année. Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception, et acceptées dès que les places sont disponibles.

Toutes les demandes d'admission doivent être accompagnées de tous les documents requis. Dans le cas où un document manquerait, l'adulte verrait son admission au service de formation retardée.

PRIORISATION DES CANDIDATS

En fonction de sa capacité d'accueil, la Commission scolaire admet l'adulte qui répond aux conditions d'admission et qui a présenté toutes les pièces demandées. La Commission scolaire réserve des places pour les élèves des écoles secondaires (formulaire annexe 1). De plus, à chaque entrée mensuelle, des places sont réservées pour des programmes offerts par les partenaires.

COÛTS

Pour avoir droit à la gratuité scolaire, une preuve de résidence du Québec sera exigée à l'entrée en formation.

Il n'y a pas de frais pour faire une demande d'admission en formation générale des adultes. Des frais liés à la formation, tels que les guides d'apprentissage et les services complémentaires seront exigés à l'entrée en formation.

MESURES D'AIDE À L'APPRENTISSAGE

Un adulte qui a bénéficié antérieurement de mesures d'aide à l'apprentissage n'a pas à le mentionner lors de sa demande d'admission. Une fois en formation, il devra s'adresser à l'orthopédagogue pour faire analyser sa situation actuelle. S'il y a lieu, l'orthopédagogue mettra en place des mesures pour la durée de son profil de formation.

RÉPONSE À UNE DEMANDE D'ADMISSION

L'adulte est informé, au moment de sa demande d'admission, qu'il répond ou non aux conditions d'admission. Il sait que son dossier est complet, ou on l'informe des pièces à fournir pour le compléter. La Commission scolaire appelle l'adulte quand il y a des places disponibles.

ADRESSE DES LIEUX D'ADMISSION ET DE FORMATION

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Édifice de La Salle
3750, rue Jean-Bourdon
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2A5
Tél. : (819) 840-0448 sarca@csduroy.qc.ca

Édifice De La Salle

3750, rue Jean-Bourdon
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2A5
Tél. : (819) 379-8714 ceacr@csduroy.qc.ca

Édifice Panneton

80, rue Saint-Jacques
Louiseville (Québec) J5V 1C2
Tél. : (819) 840-4339 ceapanneton@csduroy.qc.ca

Maison Carignan

7515, boul. Parent
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1
Tél. : (819) 373-9435

Carrefour jeunesse-emploi MRC des Chenaux

580, rue Barkoff, suite 300
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T7
Tél. : (819) 376-0179 info@cjetrdeschenaux.com

Établissement de détention

7600, boul. Parent
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1
Tél. : (819) 372-1311

APEVAH des Chenaux

École secondaire Le Tremplin
100, Rivière-à-Veillet, R.R. 4
Sainte-Genève-de-Batiscan (Québec) G0X 2R0
Tél. : (819) 379-8714

La Clé en éducation populaire de Maskinongé

110, 2^e Avenue, 2^e étage
Louiseville (Québec) J5V 1X1
Tél. : (819) 228-8071 n.lemay@alphapop.org

COMSEP

1060, rue Saint François Xavier, no. 250
Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8
Tél. : (819) 378-6963

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières

Maison L'Entr'Amis
1207-1209, Place G-H Robichon
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2L1
Tél. : (819) 370-1006

Service d'intégration au travail (SIT) de Trois-Rivières

1090, rue De La Vérendrye
Trois-Rivières (Québec) G9A 2S8
Tél. : (819) 694-0704 genevieve.provost@sitmauricie.com

Service d'intégration au travail (SIT) de Louiseville

44, rue St-François-Xavier
Louiseville (Québec) J5V 2B7
Tél. : (819) 228-5832

La fenêtre, centre d'immersion aux arts de Trois-Rivières

460, rue Saint-Georges C.P. 1024
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K4
Tél. : (819) 697-2787 accueil@lafenetre3r.org

La fenêtre, centre d'immersion aux arts de Louiseville

Édifice Panneton
80, rue Saint-Jacques
Louiseville (Québec) J5V 1C2
Tél. : (819) 840-4339

Coup de main Mauricie

1515, rue Sainte-Marguerite, C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7
Tél. : (819) 379-6110 info@coupdemainmauricie.org

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

731, rue Sainte-Julie
Trois-Rivières (Québec) G9A 1Y1
Pour le projet Le Rebond, l'adulte doit obligatoirement être référé par son intervenant. La formation a lieu à l'édifice De La Salle.

Coopérative de solidarité d'intégration socioprofessionnelle Adirondak

911, rue Notre-Dame Sud
Louiseville (Québec) J5V 2L4
Tél. : (819) 228-443

ANNEXE 1



Référence d'un élève vers l'éducation des adultes

Identité de l'élève

Nom : _____

Prénom : _____

Code permanent : _____

Date de naissance : _____

Adresse

Numéro : _____

App : _____

Rue : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Recommandation de l'élève

Je recommande l'élève vers l'éducation des adultes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

Signature de la direction

Nom de l'école secondaire fréquentée : _____

Nom de la direction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____

Date : _____